



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
28 SEPTEMBRE 2016

Transmission en Préfecture	05 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt huit septembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 22-09-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Martine CHABERT à Richard CADOR, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Emma LE MAOÛT à Armand FELDMANN, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETARE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-095	Culture Dispositif L'ATTITUDE Provence 2016/2017
-----------------------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône a mis en place, depuis 2006, un dispositif destiné à favoriser l'accès aux loisirs

culturels et sportifs des jeunes collégiens ou assimilés, sous le nom de « carte L'ATTITUDE Provence ».

La carte l'ATTITUDE Provence comporte plusieurs titres de paiement qui s'échangent auprès des structures partenaires de ce dispositif.

D'une valeur totale de 100 euros, 50€ pour la culture et 50€ pour le sport, la carte l'ATTITUDE Provence donne droit à des réductions.

La dernière convention signée entre la commune et le CD BDR sur le dispositif l'ATTITUDE Provence, suite à la délibération n°2015-118 du 7 octobre 2015, expirant, il convient de la reconduire.

Monsieur le Maire propose de signer la nouvelle convention ayant pour objet de définir les relations contractuelles entre le Conseil Départemental 13 et la commune, permettant ainsi aux usagers, de bénéficier du dispositif l'ATTITUDE Provence.

La carte l'ATTITUDE Provence, acceptée comme titre de paiement par la commune fera l'objet d'un remboursement intégral par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet de définir les relations contractuelles entre le Conseil Départemental 13 et la Commune, permettant ainsi aux usagers, de bénéficier du dispositif l'ATTITUDE Provence.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme


Le Maire de Lambesc,
Pour le Maire empêché
Par délégation **Bernard RAMOND**
Le Premier Adjoint,
Richard CADOR